61e ANNEE. — N° 148 MERCREDI 21 DECEMBRE 1921

10 c.

Journal du Lot

10 c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	4 fr. 25	8 fr.	15 fr.
Autres départements	4 fr. 50	8 fr. 50	16 fr.

TÉLÉPHONE 31 COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur

M. DAROLLE, Co-Directeur — L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES (7 colonnes à la page)..... } 80 cent.
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace)..... }
RÉCLAMES 3e page (— d° —)..... 1 fr. 25

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le *Journal du Lot* pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

La défaillance allemande et l'opinion britannique. — La banqueroute simulée du Reich. — La France et le désarmement naval. —

Le problème le plus inquiétant de tous, à l'heure actuelle, est certainement celui des réparations. La défaillance de l'Allemagne vient d'en accroître encore la portée. Si les alliés permettent ainsi au gouvernement allemand de se dérober, c'est tout le fardeau des charges de guerre, réparations, pensions de guerre qui retombent sur la France.

Notre pays, il est superflu de le répéter, ne peut accepter une telle éventualité. Il succombe déjà sous le poids de ses dépenses ordinaires ; on ne peut songer à lui faire porter celui de dépenses extraordinaires. Nous sommes placés en face de l'alternative : ou bien succomber dans la banqueroute, ou bien obtenir de l'Allemagne le paiement des réparations.

Voilà le point de vue français. Est-il partagé, et dans quelle mesure, par l'opinion britannique ?

Il semble qu'un revirement se soit produit, en notre faveur, de la part du cabinet londonien.

M. Lloyd George s'entretenait l'autre jour de la question du chômage avec une délégation des travailleurs. Il a tenu à leur déclarer que les sommes réclamées à l'Allemagne ne constituent nullement une indemnité, une sorte d'amende, mais simplement le paiement des dommages causés aux êtres et aux choses.

Il a dit en substance:

Il est évident que le paiement des réparations doit affecter l'Allemagne. Mais, d'autre part, le non-paiement de ces réparations affecterait sans nul doute la France. Les autorités françaises en Allemagne et le monde entier ont fait tous leurs efforts pour trouver le meilleur moyen de lui assurer les réparations dont elle a besoin.

Le peuple britannique désire que l'Europe se rétablisse dans des conditions normales, mais la France ne peut pas se rétablir si elle s'endette pour la reconstruction de ses régions dévastées sans perspective de compensations de la part de l'Allemagne.

D'ailleurs, le Premier britannique a remarqué que l'Allemagne n'a même pas encore commencé à payer pour les régions dévastées, elle a seulement payé une partie pour les frais d'occupation.

Souhaitons que le gouvernement anglais s'en tienne à ce point de vue et soutienne énergiquement la France dans des revendications qu'il estime lui-même légitimes.

⁂

M. Louis Forest consacre un de ses derniers « Propos d'un Parisien », du *Matin*, à l' « Heureuse faillite » de l'Allemagne. On ne saurait mieux caractériser la situation paradoxale du Reich :

« L'Allemagne est en faillite ; mais, sur tous les marchés, les industriels allemands, gavés de valeurs internationales, font à leurs clients les crédits les plus longs. Ces sans-le-sou prêtent aux autres ; ils vendent, sans que cela les gêne, payable à un an et deux ans et plus.

« L'Allemagne est en faillite ; et elle va solliciter, à Londres, des Anglais, un prêt en livres sterling, alors que les industriels allemands, qui en possèdent, ne consentent pas à les prêter.

« L'Allemagne est en faillite ; mais les Allemands deviennent maîtres de toutes les flottes de commerce du monde et le Norddeutscher Lloyd a inauguré, le 20 septembre, sa seconde ligne de cargos pour le Brésil et l'Argentine.

« L'Allemagne est en faillite ; mais les Allemands payent, en bonnes valeurs internationales, des sommes fabuleuses pour faire de la propagande, qui réussit à notre détriment. Ne sommes-nous pas un peu fous de tolérer de telles agressions payées avec notre argent ?

« L'Allemagne est en faillite ; mais son immense spéculation a réussi. En ne faisant pas payer d'impôts lourds à ses industriels, en les faisant payer en marks sans valeur, elle a accordé une prime formidable à ses exportateurs d'objets et de valeurs. »

⁂

Le désarmement naval reste le gros problème à régler de la conférence de Washington. Certes, dès le début, les trois grandes puissances maritimes sont tombées d'accord sur un principe de limitation.

Depuis lors, les experts s'efforcent d'appliquer ce principe. La tâche est malaisée : le dosage des armes et engins divers de la marine nécessite des calculs laborieux, des comparaisons, etc. D'un autre côté, chacun conçoit différemment le rôle de telle ou telle sorte de bâtiment : ainsi, tel expert consent volontiers à la suppression du superdreadnought, à condition qu'on ne lésine pas sur le submersible, tandis qu'un autre propose la disparition totale du sous-marin.

D'autres difficultés viennent des puissances navales secondaires. Quelles conditions seront faites à des nations comme l'Italie et la France ?

Notre pays est une puissance navale : pour lui, il y a une question de sécurité maritime à côté de la sécurité terrestre.

Notre marine n'a-t-elle point d'abord pour mission d'assurer l'inviolabilité de nos communications avec l'Afrique du Nord ? Mais, les intérêts de la France sont répartis un peu partout dans le monde entier: nos colonies et nos protectorats ne doivent pas courir le risque d'être isolés de la métropole.

Il y a donc, pour la France, une limite au désarmement naval qu'elle ne saurait dépassée. Aussi bien, depuis dix ans, s'est-elle engagée spontanément dans la voie de la limitation des armements navals, en ne construisant plus. La situation financière ne nous permet pas de construire et d'entretenir une marine de luxe. Mais, nous ne pouvons pas renoncer à assurer notre sécurité navale !

M. DAROLLE.

INFORMATIONS

L'accord des Quatre pour le Pacifique

Dans la première interprétation américaine officielle de l'accord à quatre du Pacifique, les hauts fonctionnaires américains ont déclaré que « cet accord ne devrait pas être regardé comme obligeant les parties contractantes à prendre les armes dans le cas où des différends se reproduiraient au sujet de questions traitées dans cet accord »

Le territoire de Sopron sera attribué à la Hongrie

On mande de Sopron, de source hongroise, que la commission de l'Entente a terminé, le dépouillement du vote. Dans le résultat final, la Hongrie obtient 15.340 voix, contre 8.227 à l'Autriche, soit 65.15 0/0 contre 34.85 0/0.

Le transfert officiel de la Hongrie aura lieu probablement dans une huitaine.

Les Etats-Unis et la Hongrie signent la paix

Les documents de ratification du traité de paix entre les Etats-Unis et la Hongrie ont été signés samedi soir, au ministère des affaires étrangères.

L'accord anglo-irlandais

Le Dail Eireann a repris samedi matin, à 11 h. 30, ses délibérations à huis clos. Des mesures sévères assuraient le secret de ces discussions. Rien n'a transpiré de la rude bataille qui semble se livrer dans le Parlement irlandais. Il se confirme qu'une séance pubique aura lieu lundi matin, et l'on continue à espérer que le Dail Eireann se prononcera définitivement ce jour-là en faveur de la ratification du traité.

Nouveaux troubles en Irlande

Des combats ont eu lieu samedi, dans les rues de Belfast : vingt personnes ont été tuées, quinze ont été blessées. La fusillade a repris dimanche.

Les Allemands créent des Wagons-lits de troisième classe

On vient de mettre en service à Berlin, des sleeping-cars de troisième classe.

La voiture très haute, comprend cinq compartiments de six couchettes chacune, superposées par trois, contre chaque paroi. Dans le jour, la couchette supérieure reste en place, celle du bas sert de siège et celle du milieu se replie pour servir de dossier.

L'attentat de Wall-Street

On n'a pas oublié la formidable explosion qui se produisit, en septembre 1920, à New-York, en pleine Wall Street, devant la banque Morgan.

L'enquête menée par le détective Burns vient d'aboutir à l'arrestation, à Varsovie, d'un nommé Wulf Lindenfeldt, dit William Linde, qui a avoué sa participation à l'horrible attentat.

L'inspecteur Burns croit pouvoir établir que le gouvernement des Soviets a payé de 30.000 dollars les agissements de la bande qui devait détruire l'édifice de la banque Morgan et tuer M. J. P. Morgan.

Que se passe-t-il en Albanie?

Selon des nouvelles parvenues d'Albanie, le gouvernement de Tirana serait tombé entre les mains d'un M. Mirdochey, dont on ignore le passé.

L'ancien gouvernement tenterait de se reformer à El Bassan, Ahmed bey, commandant les Mirdites, aurait rassemblé des troupes et se préparerait à marcher sur Tirana avec les éléments qu'il a groupés.

Si l'on parvenait à fabriquer de l'or

La nouvelle qu'un chimiste allemand aurait découvert le moyen de fabriquer de l'or produit une certaine sensation en Angleterre. M. Fisher, le professeur qui a lancé cette nouvelle, déclare la tenir d'une personne jouissant en Allemagne d'une grande réputation. Il s'agirait, non pas seulement d'un procédé de laboratoire permettant la fabrication de parcelles d'or infimes, mais bien d'un procédé industriel susceptible de produire le précieux métal en quantités considérables.

Le congé du 2 Janvier

Le conseil des ministres, dans sa séance de ce matin, a décidé que le personnel des administrations publiques aurait congé le lundi 2 janvier.

CHRONIQUE LOCALE

A plusieurs correspondants

Par suite de l'abondance des matières nous devons renvoyer plusieurs communications au prochain numéro.

<>H<>

L'Etat est irresponsable !

La 1re chambre du tribunal de la Seine a rendu samedi son jugement dans un procès de dommages intérêts intenté à l'administration des téléphones par le docteur Roux-Delimal qui lui reprochait de lui avoir attribué par erreur, dans son annuaire, le numéro de la Chambre des Députés, d'où pour le docteur, impossibilité de se servir du téléphone.

On téléphonait au docteur, au numéro indiqué sur l'annuaire, et c'était l'huissier de la Chambre qui recevait la communication. On conçoit la réponse qui était faite : « Connaissons pas ». Le récepteur était raccroché, et le docteur perdait un client.

Eh bien, le tribunal a débouté le docteur de sa demande. L'attendu du jugement déclare que « le téléphone étant assimilé à l'administration des P. T. T., celle-ci relève de l'Etat, dont la responsabilité ne peut être engagée dans aucun cas, ainsi que la chose est stipulée dans le contrat d'abonnement du docteur. »

C'est déjà bien : mais il y a mieux. Le jugement déclare, en outre, que le docteur ne peut même pas prétendre au remboursement de son abonnement.

L'Etat est irresponsable ; l'Etat gaffeur, mauvais marchand, mauvais industriel, peut, à son aise, rouler les clients, et ceux-ci n'ont rien à réclamer, rien à dire.

L'Etat peut leur porter les plus grands préjudices dans leur fonction, dans leur industrie, dans leur travail, l'Etat est irresponsable.

Et l'on s'étonne que de tous côtés, les protestations s'élèvent contre les monopoles d'Etat !

En vérité, si un négociant quelconque portait un préjudice à un client, il y a des chances pour que ce client obtienne des dommages-intérêts. Ce ne serait que justice.

Mais l'Etat est au-dessus de cela. Que lui importe que, par sa faute, il empêche un commerçant de faire ses affaires ? Ça n'empêchera pas l'Etat de réclamer à ce commerçant le paiement des impôts et des taxes.

L'Etat est irresponsable : il vend des allumettes inutilisables, dans les paquets de tabac on trouve des bûches qui pèsent plusieurs grammes. A qui réclamer ? Contre qui protester ? Contre la boîte d'allumettes et contre le paquet de tabac.

L'Etat vole les clients, il leur donne de la marchandise détestable, il la leur fait payer bien cher. Rien à faire contre lui. L'Etat est irresponsable. Et cela ne l'empêche pas de faire de mauvaises affaires !

LOUIS BONNET.

Médailles militaires

Sont décorés de la médaille militaire : Cadieu, sergent, Cordeillier, caporal, Delpech, soldat, Gagnon, soldat, Garric, sergent, Glaize, caporal, Granié, caporal, Lasfargues, caporal, Lherm, caporal, Patapy, soldat, Pouget, soldat, Samzun, soldat, Soulié, sergent, Soriac, soldat au 7e d'infanterie.

Citations

Nous sommes heureux de publier les citations suivantes dont a été l'objet notre jeune compatriote Bergon Gaston, caporal au 88e R I.

1re Citation à l'ordre de la Division :

« Excellent gradé, a fait preuve d'entrain et d'énergie pendant les attaques du 17 au 25 avril 1917. Bien que blessé n'a pas abandonné son poste de combat. N'est allé se faire soigner que sur l'ordre de son chef de section. »

2e Citation à l'ordre de la Division :

« Gradé dévoué et courageux. Tombé glorieusement à son poste de combat le 22 juillet 1917 en contribuant à repousser une attaque ennemie. »

Médaille militaire :

« Brave gradé, déjà blessé au cours de la campagne. Tombé glorieusement à son poste de combat, le 22 juillet 1917, à Vaux-les-Palameix. Croix de guerre avec étoile d'argent. »

Nous saluons la mémoire de ce vaillant, dont les parents habitent St-Henri-Cahors.

Mutations

Sont nommés les sous-lieutenants du 7e d'infanterie dont les noms suivent : MM. Delahaye, au 106e d'infanterie ; Favier, au 134e ; Gobinot, au 109e ; Gosselin, au 25e ; Leroy, au 43e ; Mouton, au 99e ; Péron, au 118e ; Perramond, au 91e ; Vallon, au 58e.

Enregistrement

M. Vignes, receveur à Labastide-Murat, est nommé à St-Mamet.

M. Billet, receveur à Bourdeaux (Drôme) est nommé à Labastide-Murat.

M. Jarlan, receveur de 6e classe à Livernon est élevé à la 5e classe.

Postes

Sont nommés facteurs ruraux des postes : MM. Céré, à Gramat, Périé, à Fontanes, Cances, à Latronquière.

Votes de nos Sénateurs

Sur l'ordre du jour de confiance voté par le Gouvernement, à la suite des interpellations sur la reprise des relations avec le Vatican, nos sénateurs ont voté :

Pour : M. de Monzie.

Contre : MM. Fontanille et Loubet.

Le Sénat a adopté par 169 voix contre 123.

Une belle cérémonie universitaire

Dimanche dernier, la famille universitaire du Lot au grand complet, offrait à son chef éminent, M. l'Inspecteur d'Académie Veyssière, un banquet pour fêter sa nomination au grade de chevalier de la Légion d'honneur.

Près de sept cents professeurs et instituteurs du Département avaient répondu à l'appel des organisateurs, montrant ainsi, par leur empressement et leur unanimité, quels sentiments de respectueuse estime et de sympathie affectueuse inspire à chacun le chef de notre enseignement départemental.

A la table d'honneur prennent place : M. Lapie, directeur de l'enseignement primaire au ministère, venu spécialement de Paris, représentant M. le Ministre de l'Instruction Publique ; M. Cazelles, Inspecteur d'Académie de la Haute-Garonne, suppléant de M. le Recteur de l'Académie de Toulouse ; M. le Préfet du Lot ; M. le Maire de Cahors, parrain du nouveau chevalier ; Mme la Directrice du lycée de jeunes filles ; M. le Proviseur du lycée ; Mme la Directrice de l'Ecole Normale et M. le Directeur de l'Ecole Normale ; les chefs des principaux établissements scolaires du département, M. le Docteur Gélis, médecin du lycée ; M. Lalaurie, directeur d'Ecole normale en retraite ; MM. les Inspecteurs Primaires.

Mme et Mlle Veyssière ont également leur place à la table d'honneur, où se trouvent aussi réunis tous les légionnaires universitaires du Lot.

Une aimable invitation permet aux représentants de la presse républicaine, locale et régionale, d'assister à cette belle fête de famille.

La plus franche et la plus cordiale gaîté n'a cessé de régner tout au long du banquet, organisé d'une façon impeccable et servi, avec un art consommé, par notre compatriote, M. Laroche,

A l'heure des discours, M. Foch, Proviseur du lycée, prend le premier la parole au nom des promoteurs de la cérémonie et du personnel secondaire.

Nous regrettons vivement, vu le peu de place dont nous disposons, de ne pouvoir reproduire en entier, ce discours d'une belle tenue littéraire et qui traduit, en termes particulièrement heureux, les sentiments de toute l'Assemblée.

Nous retenons, entre autres, les passages suivants :

Monsieur l'Inspecteur d'Académie, de toutes voix plus autorisées que la mienne se feront tout à l'heure les interprètes des sentiments de la grande famille primaire de ce département. Je suis chargé de vous apporter l'hommage du personnel de l'enseignement secondaire. J'avoue que je n'aurais pas accepté sans hésitation une pareille mission, moi nouveau venu à Cahors et votre collaborateur depuis quelques semaines à peine, si, par une bonne fortune, dont je sens tout le prix, je n'avais trouvé dans ce département un Inspecteur d'Académie possédant de si visibles qualités, qu'il ne m'a point fallu des dons exceptionnels de perspicacité pour les découvrir, et que je n'ai éprouvé aucune difficulté à me mettre à l'unisson de tout un personnel, qui n'a pour vous que des sentiments de confiance et de respectueuse sympathie. Il suffit d'ailleurs dans ce Lycée Gambetta, où vous fûtes jadis un excellent professeur, d'écouter ceux des maîtres actuels qui furent vos collègues et qui tous sont restés vos amis, pour qu'un Proviseur nouvellement nommé apprenne bien vite quel crédit on peut faire au chef universitaire avec lequel ses fonctions le mettent en constant rapport.

C'est qu'en dehors de ces qualités d'intelligence qui sont nécessaires à tout homme qui dirige un grand service public, vous possédez des qualités de caractère, qui sont certes bien plus rares, mais qui assurent une autorité incontestée à ceux qui les possèdent. L'on sait que vous avez la netteté d'esprit d'un mathématicien, unie à toute la finesse que donne une longue expérience des hommes et la pratique journalière des affaires. Mais ce que l'on sait aussi, c'est que vous avez un haut sentiment du devoir, un perpétuel souci de justice mêlé de bienveillance, qui font que l'on s'abandonne en toute sécurité à votre direction. C'est à cette droiture de caractère, à cette intransigeance d'honnêteté, à cette capacité de résistance à toute influence qui ne s'inspirerait pas du même esprit de sagesse et d'équité, dont vous êtes vous-même animé, que vous devez d'être parmi nous un chef universellement aimé et dont l'autorité est acceptée sans réserve.

Salué par de chaleureux applaudissements, M. le Proviseur cède la place à M. Villadieu, doyen des inspecteurs primaires du Lot. A ce titre, il vient saluer, au nom du personnel de l'enseignement primaire, M. Veyssière, à l'occasion de la haute récompense qui lui a été décernée.

Il retrace la vie universitaire de l'inspecteur d'académie du Lot qui, dès sa sortie de l'école normale de Tulle, après avoir débuté dans le professorat en qualité d'instituteur, conquit tous les grades secondaires et supérieurs jusqu'à l'agrégation ès sciences.

« Vous avez débuté, poursuit le sympathique inspecteur, dans le département de la Vendée, où les luttes politiques et les passions religieuses sont si vives, et, grâce à votre équité, à votre droiture, à votre valeur intellectuelle et morale, vous avez forcé l'estime de tous. »

Après avoir constaté qu'aucun de ses collaborateurs n'a jamais fait appel en vain à la justice de l'inspecteur d'académie du Lot, il déclare que la vie de M. Veyssière est un bel exemple pour tous les maîtres. Il a su bien souvent, par une volonté forte, surmonter les faiblesses du corps et dompter la maladie.

M. Villadieu est vivement applaudi.

M. Chéry, professeur au lycée, vient associer ses collègues du lycée Gambetta à l'hommage exprimé à M. l'Inspecteur, qui fut autrefois un de leurs meilleurs collègues et dont le souvenir ne s'est pas effacé depuis lors.

M. Rajade, Président de l'Amicale des Instituteurs, dit que le personnel enseignant du département a tenu à exprimer à M. Veyssière sa respectueuse sympathie.

Pendant 10 ans, les Instituteurs du Lot ont pu apprécier son sens profond de l'équité et sa paternelle bonté et c'est pour cela qu'ils sont réunis, ici, aujourd'hui en aussi grand nombre pour fêter l'Administrateur juste et bon, s'efforçant de concilier l'application stricte des règlements avec la bienveillance et l'indulgence.

Le Président tient à rappeler que le Bureau de l'A. A. n'a eu qu'à se féliciter de son accueil toujours empressé et chaleureux ; les membres du personnel trouvent toujours auprès de M. l'Inspecteur, le même accueil bienveillant lorsqu'ils viennent l'entretenir de leurs projets et de leurs espérances. Et ceux qui ont recours à ses conseils éclairés ne font jamais appel en vain à son bon cœur.

Partout dans des entretiens familiers, il écoute avec amabilité les demandes de ses collaborateurs et il cherche en toute circonstance à donner satisfaction à leurs désirs légitimes.

M. Rajade, ajoute que la constante préoccupation de M. Veyssière, c'est de concilier les intérêts de l'Ecole avec les intérêts moraux et matériels des maîtres et de leurs familles dont il sait, au besoin, prendre la défense avec tenacité.

Aussi, tous savent qu'ils peuvent compter sur son inlassable dévouement ; le personnel est heureux de collaborer avec lui, à la prospérité de l'Ecole laïque — l'Ecole de la République — et la manifestation d'aujourd'hui est l'expression de sa gratitude et de sa reconnaissance.

Au nom de l'A. A. des Instituteurs et Institutrices du Lot, le Président adresse à Mme Veyssière ses respectueux hommages et à M. Veyssière, chevalier de la Légion d'honneur, ses plus vives et sincères félicitations ; il fait des vœux pour le rétablissement complet de sa santé et pour le bonheur des siens.

M. Brunet, au nom de la Société de secours mutuels des instituteurs du Lot, prononce une belle allocution, où s'exprime, une fois de plus, la gratitude de tout l'enseignement primaire pour son chef.

M. Cazelle est venu représenter M. le recteur et porter en son nom des félicitations à M. Veyssière. Il déclare qu'après s'être acquitté de ce devoir, il parlera surtout, devant cette assemblée, en camarade et en ami. L'orateur prononce, en effet, un discours fait de simplicité franche et cordiale très vivement applaudi.

M. Brisard, préfet du Lot, exprime à la grande famille universitaire du Lot, venue se gouper autour de son chef, ses vifs sentiments d'estime et de sympathie.

Il représente M. Veyssière, comme un esprit largement ouvert aux idées de progrès, aux nécessités modernes d'un enseignement pratique et populaire. M. Veyssière, dit-il, possède une bonté profondément humaine, une large tolérance, mises au service d'un esprit laïque et républicain.

Il exalte en termes élevés l'école qui prépare la diffusion de cette Pensée française qui depuis des siècles éclaire le monde, servant la grandeur de la patrie et la cause de l'humanité.

Des applaudissements accueillent la péroraison de M. le Préfet.

M. de Monzie, en tant que Maire de Cahors et parrain du nouveau Chevalier, prend à son tour la parole.

Dès ses premiers mots, il déclare que l'hommage rendu par le gouvernement à M. l'Inspecteur s'étend à tout le personnel de l'*Enseignement Primaire* du Lot.

Et M. le Maire de rappeler, en termes on ne peut plus flatteurs, les mérites de nos instituteurs. Tour à tour sont célébrés leurs qualités de compétence et de dévouement, leur sentiment du devoir, leur ferveur patriotique. La tâche, la mission de demain, est ensuite évoquée : elle s'annonce rude. D'autant qu'il va falloir entreprendre une véritable défense de l'Ecole laïque, défense qu'un seul moyen, aux yeux de l'orateur, peut assurer : la lutte, *la lutte ardente, passionnée.*

En terminant, M. de Monzie, tient à assurer, une fois de plus l'Enseignement primaire, de son incessante sollicitude ; puis, il adresse à M. l'Inspecteur, ainsi qu'à Mme et Mlle Veyssière, ses hommages renouvelés.

Avec M. Lapie, Directeur de l'Enseignement Primaire au Ministère, le ton change du tout au tout. Bien que parlant au nom du Ministre, M. Lapie s'exprime en collègue, en vrai camarade.

En termes discrets, avec mesure, — et c'est encore la meilleure manière de louer, — le Directeur de l'Ensei-

gnement Primaire, qui connaît, de longue date, M. Veyssière dit et toute son estime personnelle et toute l'estime en laquelle est tenu en haut-lieu M. l'Inspecteur. D'autres ont exprimé, avec infiniment de bonheur, les sentiments de gratitude du personnel enseignant, Mais, M. Lapie qui fut jadis, et est resté, un pénétrant psychologue définit avec netteté, une netteté débordante de sympathies, l'esprit, le cœur, le caractère du nouveau Chevalier.

M. Lapie est ainsi amené à définir le véritable administrateur : il doit être un arbitre juste ; il est choisi entre ses pairs comme étant le plus qualifié et le plus compétent. Tel fut le cas, pour M. Veyssière.

En terminant, l'éminent orateur recommande l'union aussi entière que possible des membres de l'enseignement dans l'intérêt de la France et de la République.

Des applaudissements prolongés saluent M. le Directeur de l'Enseignement primaire.

M. Veyssière, qu'étreint la plus vive émotion, se lève alors et remercie par quelques phrases, venues du cœur, tous ceux, chefs et subordonnés, qui ont exprimé leur estime et leur sympathie. Il se déclare particulièrement touché de l'hommage venu de ceux dont il s'efforce d'être le chef équitable et bienveillant.

« Si je n'ai pas rencontré, dit-il, de difficulté insurmontable qui obligent un administrateur à quitter un département c'est à vous que je le dois. Vous m'avez bien aidé et je vous en suis reconnaissant. »

De chaleureux applaudissements saluent les dernières paroles de M. Veyssière.

Puis, au milieu d'un silence impressionnant, M. Veyssière reçoit des mains de son parrain, M. de Monzie, une merveilleuse Croix, insigne à l'achat duquel tous les universitaires du Lot, sans exception, ont participé.

Une formidable ovation éclate alors, sous les voûtes de la salle.

La cérémonie est terminée.

Ce fut une belle, une splendide fête universitaire, tout à l'honneur de celui qui en fut le héros.

Nous renouvelons nos compliments à M. l'Inspecteur d'Académie, ainsi qu'à Mme et Mlle Veyssière.

M. D.

Visite

Nous croyons savoir que M. Lapie, Directeur de l'Enseignement Primaire au Ministère, a profité de son passage, dans notre ville, dimanche, pour inspecter les locaux de nos divers établissements d'enseignement.

Il se proposait, semble-t-il, d'examiner sur place quels aménagements certains d'entre eux appellent ou réservent.

ELECTIONS MUNICIPALES

Voici les résultats des élections municipales qui ont eu lieu dimanche à Cahors.

Mairie : Inscrits : 882; votants: 375. MM. Caillau, 148 voix ; Richard, 160 ; Malique, 168 ; Alphonse, 91 ; Grassias, 26.

Palais de Justice : Inscrits : 539 ; votants : 269.

MM. Caillau, 156 ; Richard, 142 ; Malique, 79 ;. Alphonse, 60 ; Grassias, 19.

Ecole de la rue du lycée : Inscrits : 613 ; votants : 313.

MM. Caillau, 160 ; Richard, 130 ; Malique, 74 ; Alphonse, 74 ; Grassias, 44.

Théâtre : Inscrits : 668 ; votants: 355.

MM. Caillau, 164 ; Richard, 118 ; Malique, 103 ; Alphonse, 74 ; Grassias, 36.

Total : Inscrits : 2.702 ; Votants: 1.312.

MM. Caillau, 628 voix ; Richard, 550 ; Malique, 424 ; Alphonse, 297 ; Grassias, 125. BALLOTTAGE.

Election au Conseil d'arrondissement

Voici les résultats de l'élection au Conseil d'arrondissement, dans le canton sud de Cahors.

Cahors-sud : M. Carlin, 611 voix.
Arcambal : M. Carlin, 111 voix.
Le Montat : M. Carlin, 59 voix.
Trespoux-Rassiels : M. Carlin, 73 voix.
Labastide-Marnhac : M. Carlin, 87 voix.

Inscrits : 1.900. Votants : 1.023.
M. Carlin 941 voix, élu.

Après le 1er tour de scrutin

Le premier tour de scrutin n'a pas donné de résultat : les électeurs ont fait montre d'indifférence, ils ne sont pas allés voter.

Sur 2.702 inscrits, plus de 1.400 ne se sont pas dérangés ; aussi bien cette élection n'offrait aucun intérêt pour la grande majorité du public cadurcien.

Un pareil résultat n'est guère encourageant pour les candidats qui sont obligés de recommencer la lutte pour le scrutin de ballottage du 25 décembre, jour de la Noël.

Souhaitons que le petit Jésus mette dans les urnes des paquets de bulletins de vote. Les candidats en ont besoin s'ils veulent être les représentants bien élus de Cahors boudeur, frondeur, indifférent.

L. B.

Scrutin de ballottage

Quels seront les candidats au scrutin de dimanche, nous l'ignorons encore. Nous n'avons reçu aucune communication à ce sujet, sauf un appel de M. Malique qui reste sur les rangs.

M. Malique promet, s'il est élu, de se consacrer au programme suivant:

1° Tarification constante et soutenue des denrées alimentaires de première nécessité, pain, viande, en concordance avec les cours du jour;

2° Perception des droits de place par les employés d'octroi, mesure susceptible d'augmenter les recettes financières de la ville ;

3° Que les principaux travaux de la ville se donnent par adjudication et par catégories de métier ;

4° Surveillance et entretien des chemins ruraux ;

5° Développement de l'enseignement agricole ;

6° Création de maisons ouvrières, et défense de tout ce qui touche à l'intérêt général de la ville, hygiène, éclairage, eau, etc.

Inspection d'Académie

M. Maurellet, ancien inspecteur d'académie du Lot, actuellement inspecteur d'académie en résidence à Orléans, est nommé inspecteur d'académie de 2e classe à Paris.

Nos félicitations.

Congés scolaires

Les classes primaires du Lot vaqueront, à l'occasion des fêtes du jour de l'An, du mercredi 28 décembre au mercredi matin 4 janvier.

Les classes du mardi 3 janvier seront reportées au jeudi 5.

CHRONIQUE SPORTIVE

AVIRON CADURCIEN

Match du Dimanche 18 Décembre

Enfin nous avons assisté à un beau match, joué avec ardeur, avec décision, avec science du jeu de rugby.

Jusqu'à présent nous escomptions les victoires futures grâce à la perfection qu'avaient atteint nos lignes arrières. Aujourd'hui et après les parties jouées à Beaumont dimanche dernier et à Cahors hier, nos espoirs sont accrus et reposent sur l'équipe tout entière. Les avants. en effet, qui jusqu'à présent, n'avaient point donné toute satisfaction, ont fourni deux parties Beaumont et Villeneuve, en tous points remarquables ; lorsque, sous l'habile direction de leur capitaine, nos « forwards » auront acquis une cohésion plus complète encore, ils pourront être à peu près certains d'amener fort loin leur équipe en championnat.

Le match contre l'équipe 1 du C. A. villeneuvois fut précédé par une rencontre entre « La Quercynoise » au complet et une équipe de l'A. C. puisée dans des éléments de 2e et 3e équipes. Les potaches très entraînés et supérieurement dirigés firent une partie fort admirée qui se traduisit par leur victoire (11 à 0, un essai et deux droop-goal). La défense de l'équipe de l'A. C. fut courageuse et souvent efficace, mais les cléments de ce quinze de fortune ne pouvaient, faute d'homogénéité, vaincre le team adverse.

Cette partie fut arbitrée excellement par M. Vernet.

L'équipe de Villeneuve fait son entrée à 2 h. 45 suivie par les blancs et bleus. Le jeu se porte presque immédiatement dans les 50 ou 22 adverses, où il restera bien près des 3/4 de toute la partie. Vernet blessé dès la troisième touche est remplacé par Fabre. La première mi-temps permit à tous les sportifs d'assister à un jeu d'avants absolument inédit de la part de nos « forwards » cadurciens qui enfoncent, dribblent, chargent avec une fougue et une science impressionnante.

Le premier essai fut marqué après une mêlée écrasée sur les buts adverses, il ne put être transformé.

La deuxième mi-temps fut exactement la répétition de la première, avec une défense encore plus serrée de la part du club adverse et un jeu extrêmement vite et intéressant : la supériorité des Cadurciens s'affirme encore davantage tant en défense qu'en attaque et un deuxième essai vient récompenser le courage et les efforts de notre vaillante équipe.

Cahors bat Villeneuve par 2 essais (6 à 0).

L'équipe visiteuse, très homogène, possède des lignes arrières redoutables qui menacèrent une ou deux fois seulement les buts de l'A. C. Les avants villeneuvois ne purent que résister fort honorablement aux forwards avironnais qui jouèrent une magnifique partie.

L'arbitrage de M. Pasquier fut absolument parfait.

⁂

Les tribunes seront couvertes et le terrain sera clôturé dimanche, 25 décembre.

⁂

Réunion de la Commission du rugby jeudi, 22 décembre courant, à 8 h. 1/2, siège social.

Le Comité.

⁂

QUERCYNOISE

C'est jeudi 22 décembre qu'un match de championnat mettra aux prises l' « Union sportive Ingres » du Lycée de Montauban et la « Quercynoise » du Lycée Gambetta. La partie se déroulera sur le magnifique terrain de l'Aviron et si le temps le permet, il y aura foule au stade Lucien Desprats,...

L' « Union sportive Ingres » viendra à Cahors avec le ferme espoir de venger le « Boosching » de son dernier échec sur les « bleus et blancs » à Sapiac. C'est dire que nos potaches ne devront pas s'endormir sur leurs lauriers, mais au contraire, il faudra qu'ils redoublent d'ardeur..., s'ils veulent inscrire de nouveau une victoire à leur actif. Qu'ils n'oublient pas que cette victoire ne s'acquiert que par méthode, et qu'en face de leur adversaire de demain, ils auront à produire un effort continu.

A eux, d'écouter le capitaine, de jouer tous dans un même but, de faire du rugby, sinon joli du moins efficace et la porte de la finale du championnat des Pyrénées (Coupe des Académies) leur sera enfin ouverte...

C'est un arbitre officiel de Toulouse qui dirigera les opérations ; le coup d'envoi est fixé à 14 heures.

La composition de la « Quercynoise », qui se présentera au grand complet sur le terrain, sera la suivante :

Liauzu, Delpouget, Clary, Dalet, Michaud, Ayzac (o), Dupont (m), Gorse, Fontan, Durand (cap), Decas, Comte, Marrou, Bruinet, Lescoul.

Le Vieux Sportif

Est-ce Caron ?

Le bruit a couru en ville, dans la journée de samedi, que le corps de Philippe Caron, dont nous avons annoncé la disparition, se trouvait dans le Lot, en aval de l'Aviron.

Voici cependant les faits qui ont donné lieu à cette rumeur :

Un pêcheur qui avait placé des cordes dans le Lot pendant la nuit de vendredi à samedi, M. Soulié, procédait avec sa femme au repêchage de ses engins dans la matinée de samedi. Au moment où il levait une de ses cordes, il éprouva quelque difficulté à la ramener à la surface de l'eau. Comme cette pêche avait lieu non loin de l'Aviron et par conséquent à un endroit assez voisin de la maison du réfugié Caron, l'idée vint aux deux pêcheurs que l'un de leurs hameçons était accroché au corps du malheureux.

L'hypothèse généralement admise, en effet, depuis la disparition de Caron est que celui-ci, victime de son imprudence sans doute, est tombé accidentellement dans le Lot.

M. et Mme Soulié essayèrent cependant de retirer leur corde, mais l'hameçon cassa.

L'accident s'étant produit à un endroit où la rivière est profonde d'environ 3 m. 50 et les pêcheurs n'ayant avec eux aucun engin susceptible de ramener le corps — si c'est bien un corps auquel leur hameçon s'est accroché — on a dû remettre à lundi une nouvelle opération qui permettra d'être fixé sur la nature de l'objet qui se trouve dans la rivière en cet endroit.

Au dire de M. Soulié, il y a de fortes probabilités pour que ce soit en effet, un corps mort qui se trouve dans le Lot.

Lundi, M. le Commissaire de police a dirigé des recherches dans le Lot pour retrouver le corps de Caron.

Elles n'ont pas donné de résultat.

L'appel de la classe 1922

Le « Journal officiel » a promulgué dimanche la loi relative au recensement de la revision et à l'appel de la classe 1922.

Communication

On nous prie d'insérer :

Salle Alain de Solminihac : Séances récréatives données par les Noëlistes en faveur de l'Arbre de Noël de l'Ecole A. de Solminihac.

Lundi 26 décembre : 4 h. 1/2.
Mardi 27 décembre : 2 h. 1/2.

COUR D'ASSISES DU LOT

Audience du 17 décembre 1921

Vols qualifiés

M. Andrieu, substitut du procureur de la République, prononce un réquisitoire sévère dans lequel il étale la vie de vagabondage, et les méfaits nombreux de Poultier.

Avec éloquence, il invite le jury à se montrer impitoyable contre les malfaiteurs de cette espèce.

Me Martin, le distingué Maître du barreau de Cahors, présente la défense de Poultier. Dans une plaidoirie chaleureuse, il fait appel à la pitié du jury.

Le jury rapporte un verdict affirmatif.

Poultier est condamné à 15 ans de travaux forcés et à 20 ans d'interdiction de séjour.

La session est close.

Marché du travail

La situation du marché du travail dans le Lot pendant la semaine du 5 au 10 décembre, a été la suivante :

Nombre de placements à demeure: 19 hommes, 7 femmes.

En extra : 3 hommes, 3 femmes.

Demandes d'emploi non satisfaites : 8 hommes.

Offres d'emploi non satisfaites : 5 hommes, 2 femmes.

Mouvement des vins

L'*Officiel* publie le mouvement des vins dans le Lot pendant le mois de novembre 1921.

Quantités vinifiées sur place : 16.430 hectolitres.

Antérieures : 12.322 hectolitres.

Quantités de vin soumises au droit de circulation : 13.146 hectolitres.

Antérieures : 8.908 hectolitres.

Stock commercial existant chez les marchands en gros : 5.695 hectolitres.

THEATRE DE CAHORS

Jeudi 22 décembre, la Tournée CLEVERS viendra donner une seconde représentation de la

Féerie-Revue au « Pays Bleu »

qui a obtenu un si gros succès lors de la première représentation dans notre ville.

Aussi nous engageons vivement tous ceux qui n'ont pas encore vu cette jolie pièce, à louer d'avance leurs places car il y aura foule.

⁂

Cyrano de Bergerac à Cahors

C'est Dimanche 25 qu'aura lieu, au Théâtre Municipal de notre ville la représentation extraordinaire donnée par les artistes de la Porte St-Martin. Nous applaudirons

Cyrano de Bergerac

le chef-d'œuvre d'Edmond Rostand dont la Porte-St-Martin fait actuellement une si brillante reprise.

Catus

Le Concours des Vins organisé par le Comice Agricole de Catus, dimanche 18 courant, a eu un plein succès.

Environ 200 échantillons de vins rouges, blancs, mousseux et vieux avaient été apportés de tous les coins du canton et des cantons limitrophes. Etiquetées et pesées d'une façon parfaite par les soins des membres du Comice, et sous les yeux du vice-président M. Baptiste Lacombe, les bouteilles placées avec goût sur un lit de mousse dans la grande salle de la mairie ravissaient l'œil. La dégustation commença à 10 heures et ne fut terminée qu'à midi et demi. Après un excellent repas préparé avec soin par le Vatel catussien Marc Delpech, les dégustateurs et membres du jury se réunissaient à nouveau à la mairie pour les discours et la lecture du Palmarès.

M. Raymond Calmels, président du Comice, prit d'abord la parole. Après avoir remercié comme il convenait le généreux donateur, âme de ce concours, M. Emile Delfort, maire de Montgesty, il traita avec sa compétence habituelle plusieurs questions agricoles, et donna rendez-vous aux agriculteurs de Catus au 13 janvier prochain pour le concours d'animaux gras. Il présenta ensuite à l'assemblée, M. Planacassagne, conseiller de Préfecture, délégué par M. le Préfet du Lot et lui donna la parole.

M. Planacassagne, conseiller de Préfecture, prit la parole. Il parla de l'agriculture très intelligemment. Il compara la grande patrie qu'est la France à notre petite patrie qu'est un canton, une commune, un foyer. Si les Poilus défendirent la Grande Patrie nous dit-il, au prix de lourds sacrifices et de leur sang, les agriculteurs doivent défendre leur petit coin de terre, leurs champs, leurs récoltes contre la concurrence étrangère; et c'est une bataille que ceux-ci doivent gagner aussi, car le paysan du Lot a tout pour être heureux. Il ne s'agit que d'améliorer les produits de notre sol, et c'est pour cela que les Comices Agricoles sont créés. Reprenant une phrase du discours de M. Calmels assurant que le Comice Agricole de Catus était un des plus importants de l'arrondissement, M. le conseiller de Préfecture nous affirma que notre Comice était un des plus importants du département. Il finit en se disant enchanté de l'accueil reçu parmi nous et promit de revenir le 13 janvier à Catus au Concours d'animaux gras.

M. Lafont, directeur des Services Agricoles du Lot, fit ensuite la critique des vins présentés au concours. Il donna d'utiles conseils à la foule des viticulteurs présents, sur les soins à apporter à la futaille et surtout aux cépages et aux groupements de ceux-ci dans les vignobles. Lecture du Palmarès fut faite ensuite par lui.

Très bonne journée pour la viticulture. Nos vives félicitations aux membres du Comice en général et en particulier à M. Baptiste Lacombe, vice-président, un des principaux artisans de ce concours car il s'est dépensé sans compter.

M. Emile Delfort, présent à Catus, a acheté ferme d'après les échantillons présentés et dégustés par un fin connaisseur qu'il avait amené spécialement de Toulouse, une centaine de barriques de vins et en a retenu environ trois fois autant.

Les dégustateurs ayant dégusté durant près de 3 heures, méritent une mention spéciale ; un jeune barde, égaré parmi nous, nous composa ces 2 quatrains en leur honneur :

Un ban pour les dégustateurs;
Ils furent certes à l'honneur.
Ils ont pompé comme des phoques
Des vins de toutes les époques.

Leurs palais sont très exercés,
Ils l'ont prouvé, du reste, assez !
Aucun d'eux n'eut la coqueluche
Car leurs estomacs sont d'autruche.

CONCOURS DU VIN

Palmarès

1re Catégorie : *Vins rouges de l'année*

1er prix, 100 fr., M. Girma, à Labastide-du-Vert.

2e prix, 75 fr. chacun, MM. Varaigne à Pontcirq, Petit à Calamane, Guérin à Pontcirq.

3e prix, 40 fr. chacun, MM. Raffy à Crayssac, Cangardel et Lauzut à Catus, Aufrère à Cahors, Maury et Delpech à Catus, Panouze à Montgesty, Brunet à Caillac, Rouquié à Calamane, Pelet à Labastide-du-Vert, Murat à St-Médard.

4e prix, 35 fr. chacun, MM. Caillaux à Floressas, Pradier et Brugalières à Catus.

5e prix, 30 fr. chacun, MM. Miran à Calamane, Delbreil à Catus, Palisse à Crayssac, Nadal et Lafon à Catus, Beziot à Labastide, du-Vert, Begon à Miran, Pezet à Montgesty, Guillau, Magnol, Labro et Raynal à St-Médard, Pardu à Thédirac.

6e prix, 25 fr. chacun, MM. Vaysse à Brouelle, Delpech à Montgesty, Gras à Sérignac, Soulié à Catus.

7e prix, 15 fr. chacun, MM. Raynal à Crayssac, Pontié à Labastide, Cadrieu à Catus, Bourdaire à St-Médard, Caminade à Labastide, Combes à Calamane, Belval, Coulon et Brugalières Pierre à Catus, Hugon à Boissières, Amat à Crayssac, Traversié à Lherm.

8e prix, 10 fr. chacun, MM. De Barbe à Caillac, Cavalié à Arcambal, Bousquet à Tamniac, Massaby à Catus, Delsoy à Gigouzac, Goudal, Delsol, Raynal, Boisset et Maradène à Catus, Combarieu à Calamane, Magnol et Labro à St-Médard.

9e prix, 8 fr. Chacun, MM. Bouzou à Labastide, Chabert, Pergot, Bosc, Talou, Guillau, Lafage, Soulié et Baynac à Catus, Peyrusse à Luzech, Parayre à Crayssac, Agié à Labastide, Pergot, Vve Raynal et Vincent à Catus.

Vieux vins blancs

1er Prix : 20 fr. : 1° (mousseux), M. Couture à Luzech ; 2° (ordinaires), 10 fr., M. Petit à Calamane.

Vieux vins rouges

MM. Aufrère à Cahors 50 fr., Delpech à Catus 40 fr., Pardes à Thédirac 35 fr., Tardieu à Labastide 35 fr., Lafon à Catus 30 fr., Delsol à Catus 25 fr., Labro à St-Médard 25 fr., Amat à Crayssac 20 fr., Bruchat à Catus 20 fr., Miermont à Catus 10 fr., Pegourié à Montgesty 10 fr., Pezet à Montgesty 10 fr., Vincent à Catus 10 fr., Palisse à Crayssac 10 fr., Lafon à Pontcirq 10 fr., Varenne à Pontcirq 10 fr., Agié à Labastide 10 fr.

Vins blancs de l'année

MM. Delsoy à Zigouzac 20 fr., Lafon à Pontcirq 20 fr., Teysèdre aux Junies 20 fr., Traversié à Lherm 15 fr., Nadal à Catus 10 fr., Besombes à Rostassac 10 fr., Labro à St-Médard 10 fr., Pegourié à Montgesty 10 fr., Delcros à Espère 10 fr., Mouly à Catus 10 fr., Delpeyroux à Montgesty 10 fr., Lavergne à Maxou 10 fr., Pergot à Catus 10 fr.

Salviac

Un de nos abonnés qui reçoit irrégulièrement le *Journal du Lot* et qui, parfois, ne le reçoit pas du tout, nous écrit :

« ...Qu'on l'arrête en route pour le lire, soit, mais il n'est pas excessif de demander que l'arrêt soit simplement momentané !..... »

Transmis au... lecteur *intermédiaire* avec prière de vouloir bien acquiescer !

L'abondance des matières nous oblige à renvoyer la suite de notre intéressant feuilleton à notre prochain numéro.

REMERCIEMENTS

La famille BROUAT et JOUCLAS remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont donné des marques de sympathie ainsi que celles qui ont bien voulu assister aux obsèques de

Monsieur BROUAT Jean

décédé à la suite de ses blessures de guerre.

DÉPÊCHES

Paris, 11 h. 20.

SUCCÈS ESPAGNOLS

De Madrid : D'après des nouvelles officielles venues de Tétouan, les opérations d'aujourd'hui se sont déroulées sur le territoire des Béniaros.

Les contingents ennemis comprenaient les combattants les plus fanatiques et les plus aguerris de toutes les tribus dissidentes. Les terrains, ravinés et couverts de futaies, opposaient les plus grandes difficultés à la marche des troupes. La prise d'Ayalia fut particulièrement difficile : la ville était défendue par de nombreux ennemis.

La journée a coûté de grosses pertes à l'ennemi qui abandonna sur le terrain de nombreux cadavres et des armes.

⁂

Les mesures contre l'alcool à Chicago

De Chicago : Des attaques en masse ont été déclanchées dimanche soir par les agents de la prohibition dans les rues où sont situés les établissements de plaisir de Chicago.

Plus de 100 établissements publics furent visités. Dans les hôtels et dans les bals, les danseurs furent fouillés : 750 arrestations eurent lieu. De nombreuses personnes arrêtées appartiennent à l'élite de la société.

⁂

Un anniversaire à Athènes

D'Athènes : De très importantes manifestations populaires se sont produites hier pour célébrer l'anniversaire du retour du roi.

⁂

L'aviation bolchevique

De Londres : Suivant un message d'Helsingfors, Trosky a commandé 300 aéroplanes pour l'armée rouge.

Des cadeaux qui restent

Choisissez pour Noël et les étrennes des " cadeaux qui restent ". Une boîte de bonbons " disparaît " en quelques heures. Le moindre bibelot au contraire, s'il sort d'une bonne maison, devient un souvenir qu'on aime à montrer. Vous serez sûr que votre présent sera apprécié s'il porte

la signature

de Mandelli, bijoutier - orfèvre, connu depuis 1830 pour ne vendre que de belles choses. Mandelli organise du 24 au 31 Décembre une

exposition de cadeaux

du plus simple au plus luxueux, et tous les gens de goût se hâteront de venir y faire leurs achats.

(Pendant l'exposition, les prix seront réduits de 10 o/o)

MANDELLI
CAHORS

DES
CADEAUX QUI RESTENT
Dam

CHARCUTERIE BOURGEOISE

M. Ernest DELMAS, charcutier
2, rue du Portail-Alban
(à côté de la Coopérative Militaire)

a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle, qu'à l'occasion des fêtes de Noël et Jour de l'an, il met en vente de la saucisse truffée
à 5 fr. le demi-kilog.

ETUDE
DE
Me E. CONTOU
GRADUÉ EN DROIT
HUISSIER A CAHORS

VENTE
aux
Enchères publiques
Par suite de cessation de commerce
Maison DUREAU
Place des Petites-Boucheries, CAHORS

autorisée par Jugement du Tribunal de Commerce de Cahors en date du vingt-neuf novembre mil neuf cent vingt et un.

Samedi vingt-quatre décembre mil neuf cent vingt et un, à deux heures, et jours suivants s'il y a lieu, Place des Petites-Boucheries, à Cahors, Maison DUREAU, il sera procédé par ministère de Maître CONTOU, huissier, à la vente aux enchères publiques de divers objets et marchandises comprenant :

Enveloppes, lot de billes, pompes, cadres, lanternes, guidons, moyeux, freins, pédales, tout l'appareillage pour bicyclettes,

Phonographe, générateur acétylène, chalumeau et accessoires,

2 bicyclettes neuves, un poste soudure autogène, tuyaux caoutchouc,

Forge portative à piston, enclume sur billot, machine à tarauder, lot de clefs, limes, poinçons, meule émeri, voiture pousse-pousse,

Chassis voiture, baladeuse, carrosserie camionnette, appareil photographique, etc., etc.

Un lit en bois, chaises, tables, armoire, etc.

Au comptant 10 0/0.

CONTOU.

Le co-gérant : M. DAROLLE.

LA MÉTHODE du Prof. MICHEL GUÉRIT LA HERNIE
20 ANS DE SUCCÈS

La Méthode du Professeur **MICHEL**, de **Paris, guérit la hernie... C'est un fait !**

Pas de discours inutiles, voici des preuves de votre Pays :

M. P. Michel, — Je vous remercie bien sincèrement du concours que vous m'avez prêté et des guérisons obtenues grâce à votre méthode dans le traitement des Hernieux que je vous ai adressés.

Docteur DAVID, 15, rue Bouquières, TOULOUSE.

GARDELLE, à St-Léon ; — SALERS, à St-Sernin ; — AYRIES, à Escanecrabe ; — LAPEZE, à Peyrusse-Vieille ; — CASTERA, à Labatut ; — MESANE, à Rodez ; — PIDOUX, à Bélesta ; — TRAVERSÉ, à Nizas ; — MICHEL, à Hérépian ; — Mme BERTRAND, à Perpignan ; — COUVAIGNES, à Pampellone ; — ESCARE, à Béziers ; — ESCUDE, à Sariac ; — MARIGNAN, à St-Sériés ; — Mme LOUMAN, à Mazamet ; — GOURRET, à Saleich ; — CAUSSE, à Tarbes ; — GIROU, à Graissessac, etc., etc...

Tous guéris en quelques mois de hernies, chutes de matrice, etc.....

Nous conseillons donc à tous ceux atteints de hernies, chutes de matrice, etc., qui veulent guérir, de profiter des passages à :

SAINT-CÉRÉ, jeudi 22 déc. H. Molinié.
LALBENQUE, sam. 24 déc. H. du Lion d'Or.
CAHORS, dim. 25 déc. H. des Ambassadeurs.
CAJARC, lundi 26 déc. H. Gazeau.
CAZALS, mardi 27 déc. H. Valette.

Professeur MICHEL, 1, rue Héliot, **TOULOUSE.**

SIMPLE TRAITEMENT CONTRE TOUS LES MAUX DE PIEDS ET LES ENGELURES

Que de gens subissent de véritables tortures lorsqu'il est si facile de les éviter et de s'en débarrasser à tout jamais !

Il suffit de dissoudre une petite poignée de saltrates dans deux, trois litres d'eau chaude et de tremper les pieds endoloris pendant une dizaine de minutes dans cette eau rendue médicinale et légèrement oxygénée; toute enflure et meurtrissure, toute sensation de douleur et de brûlure causées par le froid et l'humidité, la fatigue et la pression de la chaussure, disparaissent comme par enchantement. Ce simple traitement est d'une efficacité éprouvée pour remettre et entretenir les pieds en parfait état.

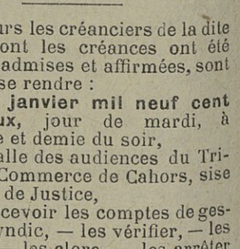

Une immersion plus prolongée ramollit les durillons les plus épais, les cors et autres callosités douloureuses à un tel point qu'ils peuvent être enlevés facilement sans couteau ni rasoir, opération toujours dangereuse.

Par son action sur la circulation du sang, l'eau chaude saltratée est également le remède le plus efficace contre les engelures, tant aux pieds qu'aux mains ; une première immersion chasse déjà l'enflure et la cuisson et bientôt toute trace d'engelures disparaît. Evitez donc, cet hiver, de souffrir d'engelures en prenant des bains saltratés dès que les pieds ou les mains commencent à rougir ou enfler.

NOTA. — Les Saltrates Rodell, sels minéraux extra-concentrés, se trouvent à un prix modique dans toutes les bonnes pharmacies. Refusez les contrefaçons et exigez des saltrates.

TRIBUNAL DE COMMERCE
DE CAHORS

FAILLITE
de la dame Veuve E. DÈZES, épicerie en gros à Cahors.

Convocation des créanciers pour reddition de comptes

Messieurs les créanciers de la dite faillite, dont les créances ont été vérifiées, admises et affirmées, sont invités à se rendre :

Le **dix janvier mil neuf cent vingt-deux,** jour de mardi, à une heure et demie du soir,

En la salle des audiences du Tribunal de Commerce de Cahors, sise au Palais de Justice,

Pour recevoir les comptes de gestion du syndic, — les vérifier, — les débattre, — les clore, — les arrêter et lui donner décharge de ses fonctions.

La présente insertion est faite en conformité des dispositions de l'article *cinq cent trente-sept* du Code de Commerce.

Le Greffier,
E. MANEYROL.

FABRIQUE TISSUS demande un Représentant gros et demi-gros. Références exigées. Ecrire **R. SALVAIRE,** à MAZAMET (Tarn).

VACHES LAITIÈRES toutes races. Expédition en toute confiance même par unité. **Le Brieure,** Longages (Hte-Garonne) et **Domaine des Genevriers,** gare de Villeneuve d'Aveyron.

ON CHERCHE
Appartement meublé
Avec cuisine, eau et gaz
S'adresser au Bureau du Journal

Imprimerie COUESLANT (*personnel intéressé*)

"UNE EAU A JAILLI POUR LA GUÉRISON DES MAUX DE L'HUMANITÉ". SAINT MARTIAL